

COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX

ACTIVITÉ **2021**

INTRODUCTION

Tout au long de cette année 2021, le tribunal de Meaux a répondu à la demande de Justice d'un ressort en expansion continue, tout en s'adaptant aux contraintes de la lutte contre la propagation du virus. Tous les magistrats, les fonctionnaires et les personnels contractuels de la juridiction sont pleinement mobilisés dans cette œuvre de Justice.

Grâce aux renforts alloués par la Cour d'appel, le tribunal correctionnel a pu enfin juger des affaires importantes restées en souffrance depuis plusieurs années. L'année 2022 verra s'achever cet effort et ouvre l'espoir de traiter de façon fluide et dans des délais raccourcis les affaires instruites par les juges d'instruction, redonnant ainsi tout son sens à la Justice.

L'ajout d'une audience supplémentaire de comparution immédiate a permis, en cette fin d'année 2021, de diminuer la durée des audiences correctionnelles, qui avait pu être exceptionnellement tardive.

La création en septembre 2021 d'un cinquième cabinet de juge d'application des peines constitue le renfort nécessaire tant au regard de l'activité pénale de la juridiction que de l'implication forte du tribunal dans une politique d'aménagement des peines favorisant la réinsertion des condamnés, en application de la loi de programmation pour la Justice du 23 mars 2019.

Pour mieux accompagner les publics les plus fragiles, dans le cadre de son projet de juridiction, le tribunal s'est pleinement mobilisé avec tous ses partenaires publics et associatifs, pour mieux combattre les violences conjugales et mieux accompagner les victimes. La lutte contre la prostitution des mineures est une autre priorité. La politique de poursuite des auteurs est fermement engagée et la juridiction renforcera en 2022 sa mobilisation pour mieux prendre en charge les victimes mineures.

L'année 2021 a vu naître de nombreuses réformes.

En lien étroit avec le barreau et la direction territoriale de la PJJ, la juridiction s'est appropriée le nouveau code de la Justice pénale des mineurs afin de rendre plus accessible la sanction aux mineurs en conflit avec la loi.

En matière civile, et toujours en partenariat avec le barreau, la juridiction a mis en œuvre l'importante réforme du divorce, ainsi que la réforme de procédure civile qui a créé l'assignation à date.

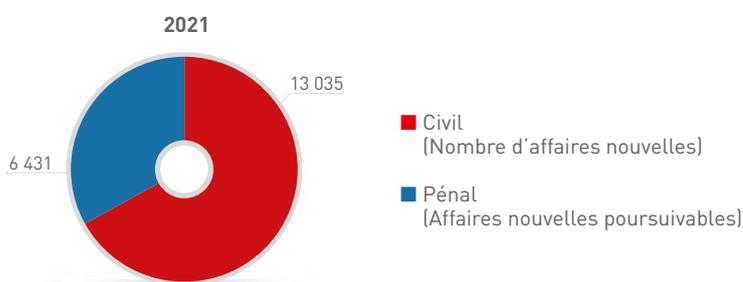
Enfin, la juridiction est pleinement engagée dans la Justice de proximité. L'activité du tribunal de proximité de Lagny-sur-Marne a été étoffée par des audiences correctionnelles et des audiences du juge aux affaires familiales. D'autres nombreuses actions ont été développées à ce titre : défèrements devant les délégués du procureur pour une mise en œuvre rapide des décisions alternatives aux poursuites, signature d'une convention entre le parquet et les élus, convention de partenariat avec les bailleurs sociaux...

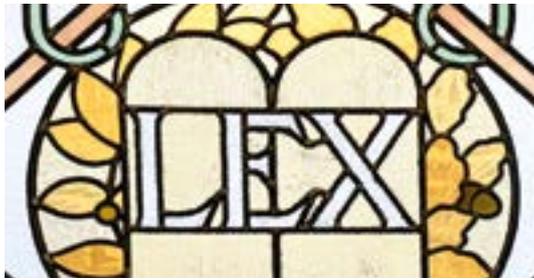
Le projet d'extension et de rénovation du Palais a connu de nouvelles étapes. En 2022, le tribunal verra la rénovation des services d'accueil unique du justiciable à Meaux et à Lagny-sur-Marne.

Tous les acteurs du tribunal poursuivront, en 2022, les actions engagées en 2021 grâce à la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de la juridiction, et au soutien constant de l'ensemble de ses partenaires.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

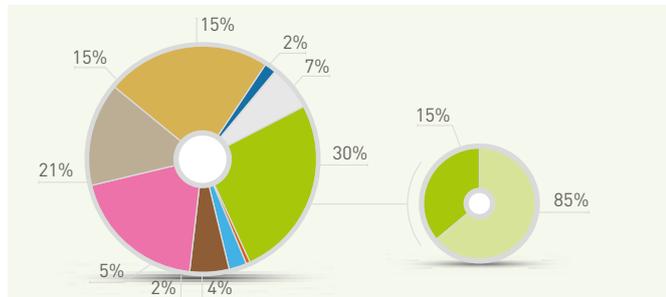
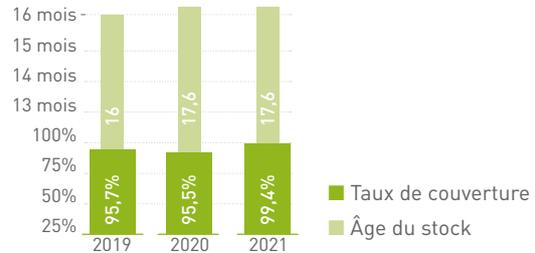
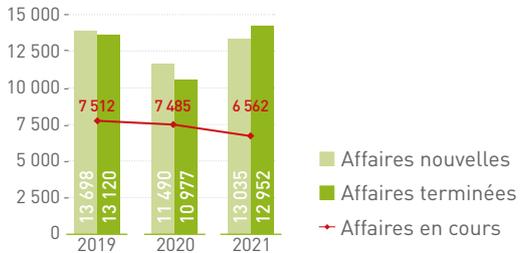




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

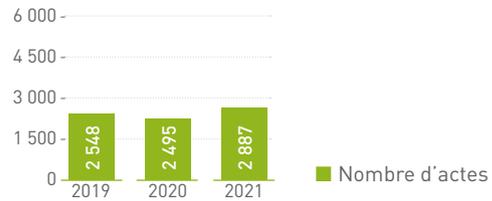


Structure du contentieux civil

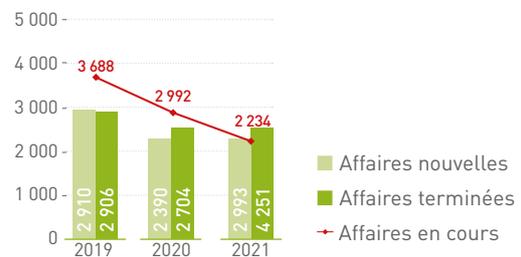
Affaires nouvelles 2021 (À compter du 1^{er} janvier 2021)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Étrangers
- Hospitalisation sous contrainte
- Contentieux social
- Autres

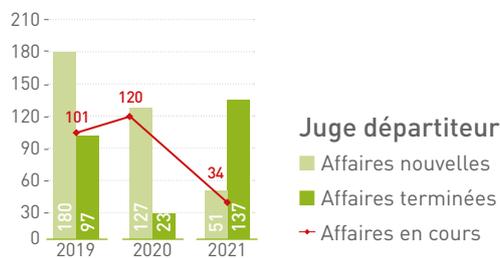
Actes de greffe



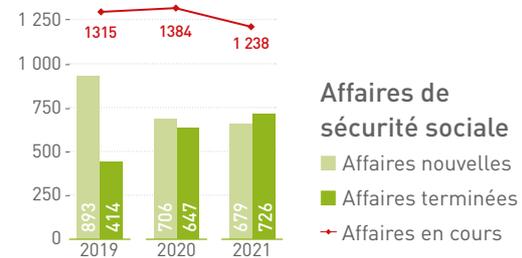
AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



Juge départiteur



Affaires de sécurité sociale

JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

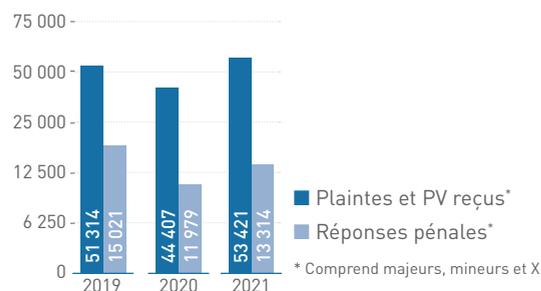
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2021	690	2 848	1 043	344	2 818	5 527	3 466	2 674
2020	576	2 634	722	294	2 492	5 506	3 138	2 582
2019	852	3 310	850	360	2 884	5 596	4 021	2 737

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2021	42 425	15 875	5 655	74,29%
2020	31 668	14 179	5 010	77,66%
2019	36 888	16 996	6 610	78,96%

MODALITÉS DES POURSUITES



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police
2021	7 987	3 007
2020	6 358	5 388
2019	7 377	2 428

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2021	124	159
2020	134	141
2019	130	154

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention
2021	895	4 117
2020	681	4 361
2019	1 351	5 295

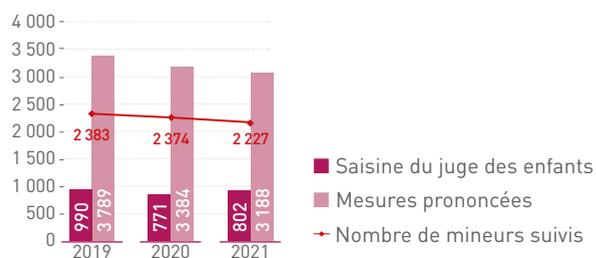
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont détention provisoire
2021	2 023	570
2020	2 307	536
2019	2 442	574

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



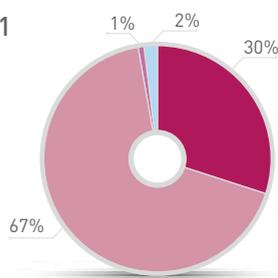
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2021	120
2020	237
2019	-

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2021	2 090	1 890	1 237	80,48%
2020	1 684	1 390	860	88,13%
2019	2 393	1 617	1 010	86,80%

2021



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocation par officier de police judiciaire
- Comparution à brefs délais
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants
2021	358	362
2020	160	255
2019	344	264

Juges des enfants

	Décisions d'application des peines
2021	34
2020	50
2019	43

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	3	34 947
Points d'accès aux droit	3	3 000
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		900
Service d'accueil unique du justiciable		10 783

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision
2021	9 970	1,17
2020	9 425	3
2019	10 920	3

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	48	47
Magistrats du parquet	19	19
Fonctionnaires tribunal judiciaire	153	142
Fonctionnaires tribunaux de proximité	16	16
	Nombre	
Avocats	197	
Conciliateurs	15	